

**Circonscription Sud-Est**  
**Des Infrastructures et du Patrimoine**  
**Direction des Routes Départementales**  
21, Rue Saint Jacques – B.P. 30418  
51308 VITRY-LE-FRANÇOIS CEDEX

*Affaire suivie par E. GONZALEZ*  
*Nos références : CV/50.21*  
*Vos références : Votre demande du 17/02/21*  
*Dossier n°PC 051 358 21 00001*  
*Affaire suivie par : Géraldine CANDUZZI*

tél. : 03 26 62 15 20  
fax : 03 26 62 15 39  
courriel : [cipsudest@marne.fr](mailto:cipsudest@marne.fr)

Monsieur le Chef  
De la Cellule Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme  
Direction Départementale des Territoires  
40, Boulevard Anatole France

**51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

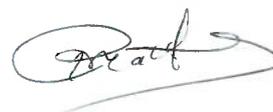
VITRY-LE-FRANÇOIS, le 24 février 2021

**Objet :** Permis de construire  
Communes de MAURUPT-LE-MONTOIS et PARGNY-SUR-SAULX – S.A.S. SOLEIA 49 représentée par  
Monsieur Xavier NASS

Par mail du 17 février 2021, vous avez sollicité notre avis sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant la réalisation de sept postes de transformation, deux postes de livraison et ses équipements annexes, au lieudit « Le Relle », sur le territoire des Communes de MAURUPT-LE-MONTOIS et PARGNY-SUR-SAULX.

En réponse, je vous informe que le pétitionnaire devra définir l'accès à la route départementale n°61 et déposer une demande de permission de voirie auprès des services de la C.I.P. Sud-Est.

Le Chef de Circonscription,



**Emmanuel PREUD'HOMME**

**COPIE POUR INFORMATION :**

- Monsieur le Maire de la Commune de MAURUPT-LE-MONTOIS
- Monsieur le Maire de la Commune de PARGNY-SUR-SAULX